Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le 05/12/2024
ID : 073-217303049-20241205-2024_13_14-DE

Département : SAVOIE
Arrondissement : ALBERTVILLE
Commune : VAL D'ISERE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 2 décembre à 8h30

DELIBERATION N° 2024.13.14

Le conseil municipal de la commune de Val d'Isère, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur MARTIN Patrick.

Présents : M. **CERBONESCHI** Pierre, Mme **PESENTI GROS** Véronique, M. **ARNAUD** Philippe, Mme **OUACHANI** Françoise, M. **HACQUARD** Fabien , Mme **MAIRE** Dominique **BALENBOIS** Thierry Mme **COURTOIS** Bérangère **M. BONNEVIE** Cyril , Mme **COPIN** Anne, M. **SCARAFFIOTTI** Mathieu, M. **MONNERET** Frédéric, Mme **MARTIN** Lucie, M. **ROUX MOLLARD** Pierre, Mme **THOLMER** Ingrid, **M. DAUZAC** Franck

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	16
Votants :	18

Absents : M. **MARTIN** Patrick (procuration à Mme **MARTIN Lucie**) M. **MATTIS** Gérard (procuration à **M. ROUX MOLLARD** Pierre) Mme **BONNEVIE** Denise,

Secrétaire de séance : Mme **OUACHANI** Françoise

La convocation a été envoyée le 26 novembre 2024
La convocation a été affichée le 26 novembre 2024

OBJET : Projet Educatif de Territoire 2025-2027.

Le Projet Educatif de Territoire a pour objet :

D'être un outil de planification et de coordination des actions éducatives locales. Il vise à offrir un parcours éducatif structuré, cohérent et de qualité à chaque enfant, en harmonisant les différents temps éducatifs.

Pour la période 2025/2027, la commune de Val d'Isère propose, dans la continuité du précédent PEDT, d'articuler ses actions autour de 3 principaux axes : citoyenneté, sport et culture. Le développement durable et l'accès pour tous sont intégrés en tant que fil rouge dans l'ensemble des actio ns proposées.

Les objectifs du PEDT sont à travers une démarche de concertation de :
- Garantir la cohérence et la complémentarité des temps éducatifs.
- Encourager l'inclusion des enfants en situation de handicap.
- Offrir des opportunités d'apprentissage variées et adaptées aux besoins du territoire.
- Permettre des assouplissements règlementaires, comme le desserrement des taux d'encadrements.

Les modalités de mise en œuvre :
- La période de mise en œuvre est de trois ans 2025/2027.
- Evaluation par un comité de pilotage.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le 05/12/2024
ID : 073-217303049-20241205-2024_13_14-DE

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE le Projet Educatif de Territoire 2025-2027.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick MARTIN

Pour le Maire
Par délégation
Véronique PLEGENTI-GROS
2ème adjointe au Maire

MAIRIE DE VAL D'ISERE SAVOIE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ce acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 073-217303049-20241220-2024_13_14_1-CC

Val d'Isère MAIRIE

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2025-2027

Val d'Isère

Table des matières

I. Coordination 3
II. Territoire et public concernés : 3
1. Commune 3
2. Ecoles 3
a. Ecoles publiques 3
b. Nombre d'élèves 3
3. Etat des lieux 3
a. La commune 3
b. Contraintes territoriales 4
c. Rythmes scolaire-périscolaire 4
d. Transport scolaire 4
e. Atouts du territoire 5
f. Besoins exprimés à l'issue d'une concertation entre les intéressés 5
g. Articulation avec les projets existants 5
III. Finalité du Projet Educatif Territorial partagé par l'ensemble des partenaires 6
1. Objectifs généraux 6
2. Principaux axes et objectifs opérationnels 6
a. Axe sportif : Encourager la pratique physique et l'esprit d'équipe 7
b. Axe culturel : Ouvrir les horizons et sensibiliser au vivre ensemble 8
c. Axe citoyen : Sensibiliser à l'engagement et à la responsabilité collective 9
d. Mise en place 10
IV. Mise en œuvre 11
1. Durée 11
2. Programme d'activités 11

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 073-217303049-20241220-2024_13_14_1-CC

3. Modalités d'inscription 11
4. Articulation entre les activités périscolaires et les activités pédagogiques complémentaires 11
5. Communication avec les familles 12
V. Pilotage 12
1. Comité de pilotage 12
a. Composition 12
b. Périodicité 12
c. Concertations 12
2. Evaluation 13
a. Supports 13
b. Critères et indicateurs 13

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 073-217303049-20241220-2024_13_14_1-CC

I. Coordination

Pilotage du projet :

- Directrice du pôle éducation enfance jeunesse : seurot@valdisere.fr

Coordinateurs :

- Périscolaire : adam@valdisere.fr
- Sportif : clair@valdisere.fr

II. Territoire et public concernés :

1. Commune

La commune de Val d'Isère, en Haute Tarentaise, renouvelle son Projet Educatif de Territoire, qui succède au premier PEDT communal 2022-2024.

2. Ecoles

a. Ecoles publiques

Ecole maternelle SAMIVEL
Ecole élémentaire de Val d'Isère

b. Nombre d'élèves

A la rentrée 2024	TOTAL	DONT EN SITUATION DE HANDICAP
MOINS DE 6 ANS	60	
6 ANS ET PLUS	90	1
TOTAL	150	

3. Etat des lieux

a. La commune

Située en Savoie, la commune de Val d'Isère est une des huit villes de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise : Bourg-Saint-Maurice- Les Arcs, Seez, Sainte-Foy-Tarentaise, Montvalezan- La Rosière, Tignes, Les Chapelles, Villaroger.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 073-217303049-20241220-2024_13_14_1-CC

Station de ski de renommée internationale, Val d'Isère est surclassée 20000 à 40000 habitants bien que 1627 habitants[1] y vivent à l'année.

b. Contraintes territoriales

L'équipe politique souhaite repenser et reconduire le Projet Éducatif de Territoire élaboré au cours des trois dernières années, dans le but de rassembler les acteurs de l'enfance et de la petite enfance autour d'objectifs communs. Ce projet prend en compte l'isolement géographique de la commune ainsi que le rythme saisonnier de la station.

c. Rythmes scolaire-périscolaire

Le rythme scolaire est de 4 jours par semaine sur les écoles avalines :

8h30/40-11h30/40 et 13h30/40-16h30/40

Les horaires périscolaires sont :

TEMPS D'ACCUEIL VALOISIRS	**CLASSES**	**INTERSAISON**	**SAISON**
ACCUEIL MATIN	Maternelle Élémentaire	07h45 – 08h30	
TEMPS MERIDIEN	Maternelle Élémentaire	11h30 – 13h30	
ACCUEIL SOIR	Maternelle	16h40 – 18h00	
ÉTUDE SURVEILLEE	Élémentaire	16h40 – 18h00 Les enfants doivent être présents sur l'intégralité du créneau.	
MERCREDI	Maternelle Élémentaire	07h45 – 18h	
SAMEDI	Maternelle Élémentaire		07h45 – 18h

En période de vacances scolaires de la zone et les dimanches, l'accueil de loisir relève de la compétence de la CCHT et du Chalet des Aiglons.

d. Transport scolaire

Une ligne de bus assure le transport des enfants entre La Daille et Le Fornet le matin et le soir. Il n'y a pas de transport scolaire sur le temps méridien.

[1] Source INSEE, décembre 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 073-217303049-20241220-2024_13_14_1-CC

e. Atouts du territoire

La commune dispose d'équipements conséquents et adaptés aux enfants :

- Centre aqua sportif
- Médiathèque
- Cinéma
- Station de ski
- Locaux du club des sports
- Aménagements extérieurs : Tennis, patinoire, centre équestre, pump track, mini-golf...
- ALSH : Chalet des Aiglons
- Salles : gymnase, dessin, centre des congrès, musique...

Leur ouverture est influencée par les saisons et l'afflux touristique, ce qui fait que le Projet Éducatif de Territoire est structuré en fonction de leur accessibilité et des créneaux délégants.

Un nombre important de partenaires et d'acteurs existent sur le territoire :

- Farandole avaline et parents d'élèves
- Club des sports
- Périscolaire Valoisirs
- Crèche communale Les Bout d'Choux
- Vie Val d'Is
- Couleur et Toiles
- Services communaux : culturel, communication, cadre de vie ...
- Education Nationale
- STVI
- CCAS
- Handisport
- ONF
- Parc de la Vanoise
- ...

f. Besoins exprimés à l'issue d'une concertation entre les intéressés

Les projets mis en place dans le cadre du PEDT tiendront, dans la mesure du possible, compte des éléments issus des réunions de pilotage et de concertation. Cela pourra inclure le maintien de certaines activités, leur report, leur annulation, ou encore la création de nouveaux projets.

Annexe 1 : CR de réunion sur la concertation des différents acteurs 08/10/2024

g. Articulation avec les projets existants

Le projet éducatif de territoire tient compte des initiatives déjà en place dans les écoles et des différentes actions auprès des enfants de la commune.

Les activités sportives, culturelles et de loisirs sont adaptées en fonction des saisons, de l'âge des enfants et des besoins spécifiques du territoire.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 073-217303049-20241220-2024_13_14_1-CC

Les propositions d'activités s'inscrivent soit dans la continuité des projets des différents partenaires, soit visent à répondre à un besoin identifié. Par exemple, cela peut inclure la gymnastique (en termes de ressources humaines et matérielles) ou le ski Valoisirs (convention entre le Club des sports, l'ESF et la commune).

III. Finalité du Projet Educatif Territorial partagé par l'ensemble des partenaires

1. Objectifs généraux

- **Organiser la continuité éducative** entre les projets scolaires et les activités périscolaires pour garantir une expérience d'apprentissage cohérente.
- **Assurer l'accès de chaque enfant** à un programme varié de découvertes et d'activités en lien avec son territoire.
- **Favoriser l'inclusion.**
- **Favoriser l'ouverture sur le monde** et promouvoir le vivre ensemble.
- **Accompagner chaque enfant** dans le développement de son autonomie.
- **Encourager les enfants** à devenir acteurs de leur territoire et à s'y engager activement.
- **Sensibiliser les enfants** aux enjeux du développement durable et à leur importance.
- **Lutter contre l'oisiveté** en proposant des activités enrichissantes et stimulantes.

Les objectifs de notre programme sont de permettre à chaque enfant de la commune de s'épanouir à travers des activités diversifiées, tout en étant acteur de son territoire. L'accès à ces activités sera garanti pour tous, avec une attention particulière portée au développement durable. Pour cela, nous nous appuierons sur trois axes principaux : **sportif**, **culturel** et **citoyen**.

2. Principaux axes et objectifs opérationnels

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 073-217303049-20241220-2024_13_14_1-CC

a. Axe sportif : Encourager la pratique physique et l'esprit d'équipe

Le sport est un excellent moyen d'épanouissement personnel, de développement physique et de cohésion sociale. Nous proposerons un large éventail d'activités sportives accessibles à tous les enfants, en mettant l'accent sur la découverte plutôt que la compétition.

Outil de l'éducation, de la citoyenneté et école de la vie, le sport permet d'apprendre à gérer ses capacités physiques en découvrant son corps. Il permet d'avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi tout en étant solidaire et respectueux.

OBJECTIFS	MOYENS DEPLOYES
• Favoriser l'esprit d'équipe, la cohésion et l'entraide. • Favoriser l'autonomie de l'enfant. • Découvrir des environnements différents avec des matériels différents. • Développer la motricité, la coordination, l'équilibre (physique et artistique). • Développer l'adresse, la précision et la concentration. • Apprendre les règles et les risques. • Découvrir le sport santé. • Lutter contre l'oisiveté : Propositions d'activités enrichissantes et stimulantes pour occuper les temps libres.	• Activités sportives diversifiées : Multisports, cirque, activités créatives, etc., pour découvrir de nouvelles pratiques. • Gratuité du forfait ski pour les jeunes de la commune, permettant l'accès à des sports d'hiver pour tous (mixité et équité sociale) et la découverte de son environnement. • Co-enseignement de l'EPS sur le temps scolaire grâce à l'intervention d'un professionnel (ETAPS). • Activités sportives encadrées par un professionnel (ETAPS) pendant les temps périscolaires. • Activités pendant le temps périscolaire ou en partenariat avec les écoles : jeux collectifs et coopératifs, projets d'équipe. • Organisation de sorties sportives et rencontres amicales en proposant une participation des familles et de l'association des parents d'élèves (ex : manifestation de fin d'année scolaire). • Développer l'activité VTT de pleine nature. • Maintien du partenariat avec le club des sports et l'ESF pour l'enseignement des sports de glisse. • Maintien du partenariat avec le club des sports pour l'enseignement de la gymnastique et du judo.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 073-217303049-20241220-2024_13_14_1-CC

b. Axe culturel : Ouvrir les horizons et sensibiliser au vivre ensemble

La culture est essentielle pour l'éducation des enfants, car elle leur permet de s'ouvrir au monde, de développer leur créativité et leur esprit critique. Cet axe vise à encourager la découverte des arts, de la culture et des échanges intergénérationnels.

OBJECTIFS	MOYENS DEPLOYES
• Promouvoir la découverte culturelle • Sensibiliser au handicap • Favoriser les échanges intergénérationnels • Créer de lieux favorisant le vivre ensemble • Promouvoir la communication et le civisme • Encourager les rencontres interculturelles	• Initiation aux arts, à l'alimentation, aux langues et aux traditions d'autres territoires. • Actions avec des associations locales et extérieures, projets d'inclusion pour une meilleure compréhension des enjeux sociaux. • Activités en partenariat avec les séniors du village, en collaboration avec le CCAS, pour encourager le partage entre générations et réduire l'isolement. • Espaces dédiés à la détente et à l'échange (bancs des amis, espaces calmes, etc.). • Sensibilisation à la relation à l'autre, aux règles de vie et au comportement civique à travers des ateliers et des jeux de rôle. • Organiser des échanges avec d'autres structures et enfants d'autres régions ou pays. • Actions culturelles pendant les temps périscolaires et scolaires. • Partenariats avec des artistes, des écoles de musique, et d'autres structures culturelles. • Sorties culturelles et projets artistiques collaboratifs.